

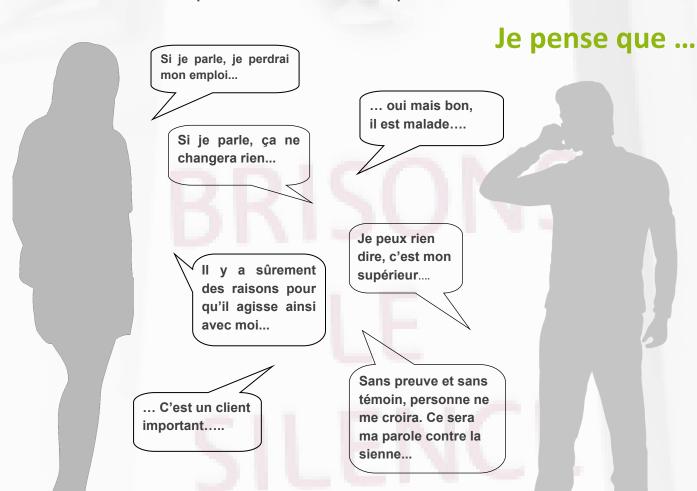
Victime de violences sexuelles et sexistes au travail

Je suis victime, je subis ...

des pressions, des injures, des confidences et des propositions de nature sexuelle, des menaces, de l'affichage pornographique, de l'exhibition sexuelle, des attouchements, des agressions sexuelles, tentative de viol et viol.

Ce sont des actes de violence punis par la loi...

J'en parle à ma direction qui doit me soutenir et intervenir.



Des solutions existent, je ne reste pas isolé(e)...

Si la situation persiste, j'alerte l'inspection du travail et mon employeur par écrit. Ils sont garants de mes conditions de travail.

STL—octobre 2016. Crédits Fotolia